

WG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2019 – 04 DU 17 JANVIER 2019

portant autorisation de ratification de l'accord de crédit signé à Cotonou, le 28 novembre 2018, entre la République du Bénin et Rabobank, dans le cadre du financement partiel des travaux complémentaires à la deuxième phase du projet de protection de la côte à l'Est de Cotonou.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 14 janvier 2019 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

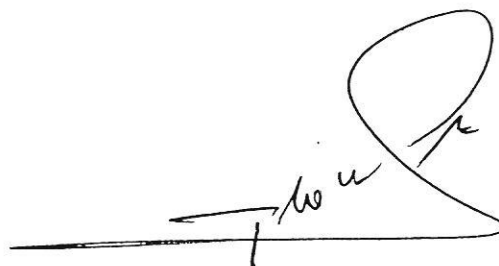
Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de crédit d'un montant de vingt-quatre millions neuf cent soixante-dix-neuf mille deux cent quatre virgule quatre-vingt-quatorze (24 979 204,94) Euros, équivalant à seize milliards trois cent quatre-vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent trente-cinq (16 385 284 335) francs CFA, signé à Cotonou, le 28 novembre 2018, entre la République du Bénin et Rabobank, dans le cadre du financement partiel des travaux complémentaires à la deuxième phase du projet de protection de la côte à l'Est de Cotonou.

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 17 janvier 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

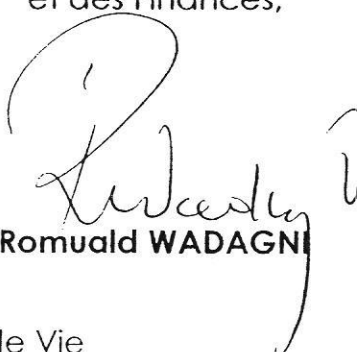


Patrice TALON.-


Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,


Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,


Romuald WADAGNI

Le Ministre du Cadre de Vie
et du Développement Durable,


José TONATO

AMPLIATIONS : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – HCJ : 2 – MEF : 2 – MJL : 2 – MCVDD : 2 – AUTRES MINISTERES : 19
– SGG : 4 – JORB : 1.